

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION DES ARCHIVES

Centre des archives diplomatiques de La Courneuve

**Conférence de la Paix et Conférence des
Ambassadeurs**

Série F « Finances »

1918-1920

456QO

Répertoire numérique détaillé

par

Frédéric DALLAIRE, vacataire,

sous la direction de Séverine BLENNER-MICHEL, conservatrice en chef du patrimoine

La Courneuve, novembre 2019

Référence : 456QO

Intitulé : Conférence de la Paix et Conférence des Ambassadeurs, série F « Finances »

Dates prépondérantes : 1919

Dates extrêmes : 1918-1920

Niveau de description : série

Présentation, importance matérielle et support : 6 articles, 2 cartons, soit 0,2 ml de documents originaux.

Producteur : Conférence de la Paix (janvier 1919-janvier 1920), puis Conférence des Ambassadeurs (janvier 1920-1931).

Service versant : Ministère des Affaires étrangères (français).

Modalités d'entrée : Versement.

Histoire du producteur :

La Conférence de la Paix et la Conférence des Ambassadeurs (CPCA) sont deux producteurs qui se succèdent sur une même mission, le rétablissement de l'ordre mondial après la Première Guerre mondiale. La Conférence de la Paix ouvre en janvier 1919 et est dirigée par un Conseil des Puissances Alliées et Associées composé des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon. D'abord appelé Conseil des Dix, on y retrouve les dirigeants et ministres des Affaires étrangères des cinq puissances. Il prend ensuite le nom de Conseil des Cinq sans les ministres des Affaires étrangères, puis de Conseil des Quatre après le retrait de la délégation japonaise. Ce sont alors le Président américain Woodrow Wilson, le Président du Conseil français Georges Clémenceau, le Premier ministre britannique David Lloyd George et le Président du Conseil italien Vittorio Emanuele Orlando qui se réunissent presque quotidiennement.

Cinquante-deux commissions spéciales sont chargées d'étudier des questions précises à caractère politique, économique, financier et militaire.

Les Etats admis à la Conférence sont représentés par des délégations qui sont entendues par le Conseil, les commissions et lors de séances plénières. Les vaincus ne sont pas conviés aux négociations.

Cinq grands Traités de Paix sont conclus entre 1919 et 1920 sous l'égide des Conférences :

- *Traité de Versailles* du 28 juin 1919, relatif à la paix avec l'Allemagne et à l'institution de la Société des Nations (SDN).
- *Traité de Saint-Germain-en-Laye* du 10 septembre 1919, relatif à la paix avec l'Autriche.

- *Traité de Neuilly-sur-Seine* du 27 novembre 1919, relatif à la paix avec la Bulgarie.
- *Traité de Trianon* du 4 juin 1920, relatif à la paix avec la Hongrie.
- *Traité de Sèvres* du 10 août 1920, relatif à la paix avec l'Empire ottoman, remplacé par le *Traité de Lausanne* du 24 juillet 1923 qui définit les frontières de la Turquie, qui a succédé à l'Empire ottoman.

Après la clôture de la Conférence de la Paix, la Conférence des Ambassadeurs veille à l'exécution des Traités et juge les différends territoriaux sous l'égide de la Société des Nations. Elle remplit ce rôle activement de janvier 1920 jusqu'au milieu des années 1920 mais ne cesse officiellement d'exister qu'en 1931.

Historique du versement et de la conservation :

Les archives de la Conférence de la Paix et de la Conférence des Ambassadeurs ont été conservées par le ministère des Affaires étrangères (MAE) français car ces sommets internationaux se sont déroulés, en majorité, sur le sol français.

Le fonds continue d'être enrichi même après la fin de la Conférence des Ambassadeurs en 1931, par des documents qui concernent directement son activité et ses missions. Lorsqu'à la fin des années 1930, la France se prépare à l'éventualité d'un nouveau conflit mondial et d'attaques aérienne, elle met au point un « plan de défense » pour protéger ses archives¹. Une « zone de repliement » est prévue pour l'évacuation des archives en Indre-et-Loire, dans les châteaux de Langeais, Luynes, Rochecotte et Villandry et à l'abbaye de Fontevraud². Les archives de la Conférence de la Paix et de la Conférence des Ambassadeurs y sont transférées dès l'automne 1939, mais elles sont repérées en août 1940 par les Allemands qui les saisissent et les font transporter à Paris au Quai d'Orsay. Une Commission allemande composée d'historiens et d'archivistes est alors mandatée depuis Berlin pour étudier les rapports franco-allemands d'après les archives françaises et rassembler la « documentation relative à la préparation et mise en œuvre des Traités de paix de 1919 et des années suivantes »³. Des copies des dossiers sélectionnés sont réalisées sur microfilms. La Commission travaille activement pendant toute la guerre, à Paris, puis à Berlin où elle reçoit, à partir de la fin de l'année 1943 ou de 1944, l'ordre de transférer les originaux pour continuer de les exploiter. Les autorités allemandes pensent que certains documents ne doivent pas rester en possession du Gouvernement français.

Lors de la libération de Paris le 25 août 1944, les agents du ministère des Affaires étrangères réinvestissent le Quai d'Orsay. Le tiers des bâtiments est touché par un incendie provoqué par les combats entre les troupes allemandes et françaises et, même

¹ Rapport sur « Les archives du ministère des Affaires étrangères pendant la guerre », septembre 1938-septembre 1944, dit « Rapport de Ribier » du 22 mai 1946, Direction des Archives, 404INVA/66, p. 2.

² *Idem*.

³ *Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines : histoire et guide*, Ministère des Relations étrangères, Paris, Imprimerie nationale, tome I, 1985, p.193.

si l'aile des archives reste intacte, des documents, qui avaient été entreposés dans les bureaux, sont sévèrement endommagés. C'est le cas d'une partie du fonds de la CPCA⁴. Ce qu'il en reste forme, avant le classement commencé en 2017, la série 1 du fonds.

Les archives de la Conférence de la Paix qui avaient été envoyées à Berlin furent transférées dans les derniers mois de la guerre en Haute-Silésie, aux environs de Glogow, petite ville qui devient polonaise après la guerre⁵. Il faut attendre le mois de décembre 1977 et un incendie dans le bâtiment dans lequel elles étaient entreposées pour qu'elles soient retrouvées et restituées à la France. Cette partie du fonds de la CPCA, revenue tardivement au ministère des Affaires étrangères, est devenue la série 2. Comme dans la série 1, le feu et l'humidité ont causé des dommages très importants aux documents parfois irrémédiables⁶.

Quant aux microfilms réalisés par les Allemands, au nombre de 3000, ils ont été retrouvés par l'armée américaine en 1945, puis envoyés aux États-Unis avant d'être restitués à l'ambassade de France à Washington en 1959. Chaque film contenait environ 800 vues. Des tirages papier appelés « photostats » ont été réalisés à partir des microfilms pour combler les lacunes des fonds d'archives originaux qui avaient souffert des destructions de la guerre. Ces tirages sont conservés sous les cotes 230QO et 745SUP. Les bobines de microfilms ont été déposées au Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC) situé à Bois d'Arcy. Beaucoup ont subi des dégradations et certaines ont été dupliquées avant d'être détruites. Elles sont aujourd'hui conservées pour une part à Bois d'Arcy, pour l'autre au Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve.

Les bobines de microfilms sont référencées par des cotes alphanumériques. Celles contenant des vues du fonds de la CPCA sont cotées entre P26 et P309. Les bobines T92, T93, T107b et T108 contiennent également des vues du fonds. Il se peut que certaines bobines, non tirée, en aient également. Sur les 3000 bobines réalisées par les Allemands entre 1940 et 1945, on estime à plus de 200 celles qui se rapportent au fonds de la CPCA.

En 2008, le ministère a découvert dans l'un de ses dépôts à Paris plusieurs cartons relatifs aux Commissions de délimitation créées par les Conférences. Ces archives ont été transférées au Quai d'Orsay pour rejoindre le reste du fonds de la CPCA en tant que série 3. Quatre cartons isolés de la série 1 y ont ensuite été ajoutés. L'année suivante, lors de la préparation du déménagement vers le nouveau centre d'archives de La Courneuve, d'autres cartons de vrac ont été retrouvés et joints au fonds en tant que série 4.

Le fonds de la CPCA compte également une cinquième série, dite du Recueil général des actes, composée de 75 volumes reliés et imprimés, de doubles sténographiques et de documents originaux, extraits pour la plupart des archives du

⁴ Rapport sur « Les archives du ministère des Affaires étrangères pendant la guerre », septembre 1938-septembre 1944, dit « Rapport de Ribier » du 22 mai 1946, Direction des Archives, 404INVA/66, p. 26-27.

⁵ *Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines : histoire et guide*, op. cit., p.200.

⁶ *Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines : histoire et guide*, op. cit., pp.200-201.

Secrétariat général de la Conférence. Cette série, cotée 170QO, est ouverte à la communication depuis de nombreuses années.

Ces séries numériques, composées à la fois d'originaux et de photostats, résultaient du démembrement et de la reconstitution successive du fonds et ne reflétaient en rien l'organisation originelle de ce dernier. En 2017, lorsque son reclassement a été entrepris, le volume de chacune de ces séries était le suivant :

- Série 1 (167QO) : 361 cartons, originaux
- Série 2 (168QO) : 102 cartons, originaux
- Série 3 (169QO) : 16 cartons, originaux
- Série 4 (258QONT) : 17 cartons, originaux
- Série 5 (170QO) : Recueil général des actes de la Conférence de la Paix, 27 cartons (75 volumes, doubles et documents de travail), originaux
- 230QO : 72 cartons, photostats A3
- 745SUP : 58 cartons, photostats A4

Le plan de classement d'origine du fonds était connu grâce à un inventaire allemand retrouvé dans les archives de la direction des Archives. Ce plan était structuré en 11 séries thématiques référencées de A à M (sauf le I et le J).

- Série A (voir collection Traités et Accords) : Traités
- Série B (452QO) : Secrétariat général
- Série C (453QO) : Responsabilités et crimes de guerre
- Série D (454QO) : Société des Nations
- Série E (455QO) : Règlements territoriaux
- Série F (456QO) : Finances
- Série G (457QO) : Questions économiques et commerciales
- Série H (458QO) : Questions religieuses
- Série K (459QO) : Travail
- Série L (460QO) : Réparations
- Série M (461QO) : Correspondance du Département (MAE)

En 2017, dans le cadre des actions de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, il fut décidé de relancer les travaux de classement du fonds, maintes fois entrepris puis interrompus en raison de l'état de dégradation avancée des documents qui en empêchait la manipulation. Menée conjointement à une vaste opération de restauration et de consolidation des documents endommagés par le feu, l'entreprise a été menée grâce au recrutement d'étudiants archivistes en apprentissage de l'université de Paris 8. Il fut décidé de rendre au fonds son organisation originelle et de reconstituer les séries thématiques alphabétiques, à l'exception de la série A dont le contenu avait rejoint la collection des Traités et accords du ministère. La reconstitution des séries fut rendue possible grâce aux cotes de classement qui figuraient sur les documents.

Présentation du contenu :

La série F du fonds de la CPCPA porte sur les dispositions financières relatives au processus de paix.

Le premier article de la série évoque les différentes questions d'ordre financier qui sont et devront être abordées par les instances de la Conférence de paix, ce qui mène à la création de la Commission financière. Le premier article rassemble aussi de la documentation nous renseignant sur la situation économique et financière en Europe au lendemain de la guerre et notamment sur les difficultés éprouvées dans les pays ennemis. Les articles suivants (2 à 5) témoignent, à travers la documentation officielle (sténographies, procès-verbaux et rapport), des travaux de la Commission et des Sous-commissions financières pendant l'année 1919. Enfin, l'article 6 est un complément des précédents dans lequel on retrouve les stipulations financières de la convention d'armistice avec l'Allemagne et des protocoles financiers de Spa et de Trèves.

Mode de classement :

La reconstitution du plan de classement d'origine a été faite par extraction de deux cartons de la série numérique 1. Ce travail a été facilité par la présence des cotes sur les documents, par un premier traitement effectué antérieurement par la Direction des Archives du MAE et par les instruments de recherche partiels qui avaient été produits pour chaque série. Le relevé de cartons fait entre 2008 et 2009 par Alexandre Cojannot, conservateur du patrimoine, lors de la préparation du déménagement des Archives diplomatiques à La Courneuve, a notamment été fort utile.

La structure du classement se base en grande partie sur le plan de classement originel. L'unique changement porte sur l'ordre dans lequel les articles ont été placés. Les anciennes cotes alphanumériques (F.1 et F.2) figurant sur les documents ont, lorsque cela était possible, été mentionnées entre parenthèses dans la description de l'article. Le nouveau plan de classement répond à une double logique chronologique et organisationnelle. La typologie des documents étant très peu diversifiée (correspondance, télégrammes, bordereaux d'envois, etc.), elle n'est mentionnée que quand elle est unique ou qu'elle fait exception, par exemple des procès-verbaux ou sténographies de séances. L'analyse comporte également le nombre de folios de l'article.

Sources complémentaires :

Archives du ministère des Affaires étrangères (La Courneuve)

170QO	Recueil Général des Actes de la Conférence de la Paix et de la Conférence des Ambassadeurs, 1918-1932
4CPCOM	Correspondance politique et commerciale A-Paix

La Contemporaine

F delta rés. 0801 (1) Fonds des Conférences de la Paix. Première Guerre mondiale

F delta rés. 0801 (2) (1-22)

F 2077 Recueil des Actes de la Conférence de la Paix

GF 146/1 à 8	Fonds des « cartons verts », les Conférences internationales de Paix (juin-novembre 1919) d'après les documents du ministère des Affaires étrangères
F° delta 789	Dossier France. Bureau d'études de la presse étrangère. Allemagne. 1916-1922
F° delta 876	Dossier France. Bureau d'études de la presse étrangère. Conférences de la Paix. 1919-1936

The National Archives, Kew

FO 608	Peace Conference: British Delegation, Correspondence and Papers 1918-1920
--------	--

Bibliographie :

BERNARD, Michel, « Les conséquences économiques des traités de paix en Europe centrale, 1919-1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Vol. 226, N° 2, 2007, p. 97-108.

CAMPBELL, Claude A., « Economic Errors of the Treaty of Versailles », *Southwestern Social Science Quarterly, Periodicals Archive Online*, N° 23, 1942, p. 160-165.

FEINSTEIN, Charles H., *Banking, Currency, and Finance in Europe Between the Wars*, Oxford University Press, 1995.

TUCHY, Henry, « Les clauses financières du Traité de paix », *Revue d'économie politique*, Vol. 33, N° 6, 1919, p. 657-680.

Conditions d'accès : Vous pouvez consulter librement ces documents.

Conditions de reproduction : Vous pouvez reproduire librement ces documents.

Langue des documents : Principalement le français, quelques documents en anglais.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques : Tous les documents des articles 4 et 5 ont été endommagés par le feu et restaurés, mais ils restent très fragiles et difficilement manipulables. Les documents de l'article 6 ont fait l'objet d'un dépoussiérage en raison de la présence de moisissures, mais les traces de certaines moisissures sont encore visibles.

La totalité des articles a été désinfectée entre février et mars 2009.

Une version numérique des documents de cette série est mise à disposition des lecteurs, les originaux ne seront pas communiqués.

Contrôle de la description : Frédéric DALLAIRE, vacataire, sous la direction de Séverine BLENNER-MICHEL, conservatrice en chef du patrimoine

Date de la description : novembre 2019

Description du contenu

- 1** Dossier général. – Suggestions et requêtes adressées à la Commission financière, couverture de presse concernant les clauses financières de la paix, renseignements d'ordre économique et financier, indemnités de guerre, situation monétaire allemande, questions concernant le ravitaillement et la dette des pays ennemis (janvier 1919-mars 1920) [162 Fo.].

1919-1920

- 2-5** Commission financière.

1919

- 2** Secrétariat de la Commission (janvier-mai 1919) (F.1) [28 Fo.].

1919

- 3-4** Séances des commissions (F.2).

1919

- 3** Sténographie des séances. – Séances plénières (1 à 10 du 4 février au 5 avril 1919). Première sous-commission (1 à 12 du 15 mars au 3 avril 1919). Quatrième sous-commission (1 à 3 du 22 au 26 mars 1919). Sous-commission spéciale pour l'étude de la dette austro-hongroise (18 mars 1919) [171 Fo.].

1919

- 4** Procès-verbaux des séances avec annexes et tables analytiques. – Plénaires (4 février au 5 avril 1919). Première sous-commission (15 mars au 14 avril 1919). Quatrième sous-commission (22 au 26 mars 1919) [234 Fo.].

1919

- 5** Rapports sur les clauses financières de la Conférence de paix (avril 1919) [65 Fo.].

1919

- 6** Stipulations financières de la convention d'armistice avec l'Allemagne et des protocoles financiers de Spa et de Trèves (décembre 1918) [38 Fo.].

1918